



Nos forêts sont certifiées PEFC

La commune Profondeville est inscrite dans la certification PEFC et garantit ainsi la gestion durable de ses forêts.

La certification forestière PEFC vise à garantir une gestion forestière durable et, le cas échéant, à modifier cette gestion au travers d'un processus volontaire d'amélioration permanente. Elle favorise et assure une gestion forestière respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. La certification forestière offre à l'acheteur de produits bois ou papier la garantie écrite que son choix d'achat soutient la sylviculture responsable.

PEFC

PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières - Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes en anglais) a vu le jour en 1999 et a été mis en place en Wallonie en à partir de 2002. Le programme a très vite bénéficié du soutien des différents acteurs concernés de près ou de loin par la forêt. Les principes fondamentaux du système sont l'ouverture au dialogue, la recherche de consensus, la transparence, une évaluation périodique et une amélioration continue. La procédure PEFC implique tous les acteurs dans le domaine du bois : organisations environnementales, propriétaires forestiers, industrie, scientifiques et usagers de la forêt.

A l'heure actuelle PEFC est le plus important système de certification forestière au monde, représentant plus de 243 millions d'hectares de forêts certifiées, dont 289.000 hectares en Wallonie et 618,7709 hectares à Profondeville. Concrètement, plus de 50% de la surface forestière wallonne est certifiée PEFC.

La charte PEFC en Wallonie

Notre commune, comme propriétaire forestier, s'est engagée à gérer ses forêts conformément à certaines règles strictes rédigées par PEFC. Nous avons signé une charte PEFC comportant 14 recommandations. Des contrôles sont régulièrement effectués en forêt afin de vérifier que la gestion forestière respecte les principes PEFC. Ces contrôles sont réalisés par des organismes de certification indépendants. Nos forêts ont fait l'objet d'un rapport d'inspection en date du 25.06.2014 qui a confirmé que la certification était maintenue.

Les produits de nos forêts

Les produits bois et papier qui portent le label PEFC sont issus des forêts gérées durablement et produits par des entreprises certifiées PEFC tout au long de la chaîne de transformation. Pensez au bois de construction, bois de chauffage, meubles, papier, cahiers, crayons, pellets,... En choisissant des produits qui affichent le logo PEFC, vous agissez en tant que consommateur responsable et vous soutenez la gestion durable de vos forêts.